

COIFFEUR·EUSE

SON MÉTIER

Spécialiste du soin, de l'esthétique et de l'hygiène du cheveu, le·la coiffeur·euse maîtrise coupe, brushing, permanente, couleur, mise en plis, chignon, comme la vente de produits et le nettoyage du salon. Autres compétences incontournables : déterminer les traitements capillaires appropriés et conseiller les personnes en fonction de leurs goûts et de la nature de leurs cheveux. Certains soins sont très spécifiques : maquillage, manucure, et pour la clientèle masculine, rasage, taille de la barbe et de la moustache. La vente de produits cosmétiques et de bijoux fantaisie représente un plus.

OÙ ET COMMENT ?

Le métier s'exerce en salon de coiffure ou à domicile, en établissement médical, parfois en centre de remise en forme ou dans les métiers du spectacle et de la mode.

Toujours debout, ces professionnels travaillent aussi les samedis.

SES QUALITÉS

Sens du contact et de l'esthétique, habileté manuelle, maîtrise des produits capillaires, patience, bonne résistance physique sont les atouts nécessaires pour exercer ce métier. Il est indispensable d'avoir une présentation soignée, d'être aimable et disponible afin d'établir une relation de confiance avec la clientèle. Posséder des techniques de vente ou pratiquer une langue étrangère sont des atouts supplémentaires.

LA PAROLE À

EDWIGE – COIFFEUSE

« Le métier de coiffeuse est passionnant malgré la pénibilité du poste. Je suis debout toute la journée, d'où des douleurs au dos et aux bras. Les horaires de travail sont contraignants : je fais la journée continue, ce qui décale souvent l'heure de la pause repas ; je travaille tard le soir et tous les samedis. C'est parfois difficile à concilier avec la vie familiale. A contrario, la diversité des tâches (différents styles de coupe) et le contact avec la clientèle font tout l'intérêt de cette profession. J'ai obtenu le brevet professionnel et le brevet de maîtrise. Le premier me permet d'intervenir sur tous les aspects techniques de la coiffure (couleur, mèches, permanente). Le second m'autorise à être formatrice auprès d'écoles de coiffure. »

DÉBOUCHÉS ET ÉVOLUTION

Si le nombre d'emplois est à la hausse, les nombreux jeunes titulaires d'un diplôme peinent parfois à s'insérer. La mobilité ainsi qu'une grande motivation se révèlent nécessaires. Une spécialisation, obtenue en préparant une mention complémentaire, peut faire la différence entre deux personnes candidates. S'installer à son compte en devenant propriétaire de son propre salon ou franchisé au sein d'une chaîne de salons est envisageable, à condition d'être titulaire d'un brevet professionnel ou d'un brevet de maîtrise (diplômes de niveau bac).

D'autres évolutions de carrière sont possibles : manager, tuteur ou tutrice de formation, créateur ou créatrice de mode...

Salaire de début : 1646 € brut par mois, avec parfois un pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé et des pourboires.

DIPLÔMES EN BRETAGNE

CAP

- *Métiers de la coiffure*

BREVET PROFESSIONNEL

- *Coiffure*

BAC PROFESSIONNEL

- *Métiers de la coiffure*

BM

- *Coiffure*

BTS

- *Métiers de la coiffure*

MENTION COMPLÉMENTAIRE

- *Coiffure coupe couleur*

▪ **COIFFEUR-EUSE**



<https://oniseptv.onisept.fr/onv/les-metiers-animes-coiffeur-coiffeuse>



Le service public
de l'orientation